



Editorial

Thierry Burnat

J'avais le choix avec mes nombreuses casquettes pour faire un édito. Soit je prenais la casquette de Président du Conseil ou alors celle de Commandant du Service de secours incendie Régional. N'étant Président que depuis 6 mois, je me permettrai de refaire un édito après une année d'activité, si l'occasion m'en est donnée. Je vous parlerai donc des pompiers de votre commune et de qui ils sont vraiment.

Par vocation ou par passion, les pompiers sont totalement dévoués au service de la collectivité. Un sens profond du devoir et un attachement viscéral à l'intérêt général les animent. Ils savent faire preuve de solidarité et de générosité dans l'adversité. Le don de soi, au détriment de sa vie personnelle, de sa vie tout court parfois. Ils connaissent les dangers inhérents à leurs missions, mais ils sont là, toujours, à toute heure, partout, sur tout le territoire communal, régional ou cantonal, et les Cancaniers le

savent bien ! Le don de soi pour une cause juste, cette valeur essentielle qui est presque notre marque de fabrique, aussi précieuse que rare dans notre société de plus en plus individualiste.

Méritants car il s'agit d'un engagement de tous les instants afin de se former, d'intervenir à toute heure du jour ou de la nuit. Tout abandonner lorsque l'intervention est requise et ainsi contribuer au travers de compétences énormes et reconnues à la protection de la population. Ils sont tous volontaires, il n'y a aucun professionnel. Le principe du volontariat chez les pompiers a démontré depuis fort longtemps la plus-value indéniable au travers des multiples compétences techniques et sociales que nous pouvons y trouver. Si aujourd'hui encore ce modèle est largement appliqué dans notre canton et notre pays, il ne demeure pas moins que ce dernier reste terriblement fragile.

Un sapeur pompier célèbre

citait au siècle dernier « Je ne veux connaître ni ta philosophie, ni ta religion, ni ta tendance politique, peu m'importe que tu sois jeune ou vieux, riche ou pauvre, suisse ou étranger. Si je me permets de te demander quelle est ta peine, ce n'est pas par indiscretion mais bien pour mieux t'aider. Quand tu m'appelles, j'accours, mais assure-toi de m'avoir alerté par les voies les plus rapides et les plus sûres. Les minutes d'attente te paraîtront longues, très longues, dans ta détresse pardonne mon apparente lenteur. »

Vos pompiers font un travail extraordinaire et méritent votre respect. Si vous avez l'occasion de les croiser à la colonne à essence, dans un magasin ou lors d'une intervention, n'hésitez pas, faites leur signe, dites-leur un merci. Ce petit geste et ce mot sont simples et gratuits, mais au combien importants pour eux. Ils vous seront reconnaissants. Ils sont des citoyens au service des citoyens.

Concours photo : Un lynx à Penthalaz !

Gagnant : Famille Laurence et Yves Ferrari



Message des gagnants :

Voici notre photo pour le cancanier. En effet quelle ne fut pas notre surprise de voir un lynx devant notre fenêtre samedi 8.12 vers 13h30

Prix :

Bon d'une valeur de CHF 50.-.

Conditions de participation :

Nous recherchons les plus belles photos de notre village. Originales, belles, anciennes ou d'actualité, la meilleure sera mise à l'honneur en première page et un bon vous sera offert.

Communications de la Municipalité

- Selon dicastères

Pages 2 à 5

Au Conseil communal

- Conseil communal du 10 décembre 2012

Pages 5 à 9

Informations de la Municipalité

- Carte journalière CFF
- Brochure easyvote

Page 9

La vie des Cancaniers

- Visite à l'entreprise PLANZER sur le site de VENOGÉ PARC
- Quelques trucs pour une pharmacie de ménage utile et sûre
- Memento
- Jubilaires

Pages 10 et 11

Divers

- Agenda
- Séance publique sur la gestion des déchets
- Sélection du concours photo

Page 12

Editeur responsable

La Municipalité de Penthalaz

Conception et réalisation

Joël Cavat

Comité de rédaction

Katherin Laffely,
Yves Hängärtner,
Sylvette Grandchamp et
Joël Cavat

Correctrice

Claire Bourgeois

Impression

Imprimerie Favre et Pittet

Adresse :

Le Cancanier
Case postale 67
1305 Penthalaz
lecancanier@penthalaz.ch

Administration générale, finances, tourisme, police et service du feu

Isabelle Hautier Charrotton, syndique

Patinoire

Comme vous le savez, la patinoire a ouvert ses portes le 1er décembre. Nous cherchons encore quelques bénévoles pour des samedis et des dimanches. Si vous êtes intéressés vous trouverez le lien Doodle sur le tout ménage que vous avez reçu.

Nom de la gare

Nous vous informons que la Commune de Cossonay a aussi pris un avocat pour confirmer ses déterminations et dans la lancée a demandé un délai supplémentaire au 21 décembre.

Gains immobiliers

Lors de la séance des groupes, plusieurs d'entre-vous êtes revenus sur le gain immobilier exceptionnel de CHF 2'500'000.- et surtout sur le fait de ne pas encaisser réellement ce montant. Voici un extrait d'une lettre que la Municipalité a adressée à M. Fabrice Waeber, directeur de l'ASFICO :

« Notre commune a encaissé cette année un montant d'environ CHF 2'500'000.— pour des gains immobiliers concernant l'impôt 2008.

Nous avons pris acte que cette somme sera prise en compte dans le rendement des impôts de cette année et servira de base au calcul de la péréquation provisoire de l'exercice 2014.

Toutefois pour cette année, elle fera partie du correctif que nous allons recevoir, en application de l'art. 13 de la LPIC dans les six premiers mois de l'année 2013 avec un réajustement de nos acomptes ainsi qu'une participation de notre commune de 50 % à la péréquation. Alors que si les démarches de l'ACI avaient abouti plus tôt, nous aurions pu bénéficier « que » d'une participation de 30 %.

Cette différence de 20 % représente pour notre commune une somme d'environ CHF 500'000.--. Si ce montant

peut vous paraître négligeable, il n'en va pas de même pour nous où les charges coercitives cantonales sont de plus en plus lourdes. »

Et voici la réponse de M. Waeber :

« Conformément à l'art. 3 de la loi sur les péréquations intercommunales du 15 juin 2010, les impôts conjoncturels sont pris en compte pour le financement d'une part de la facture sociale. Un prélèvement de 50 % est effectué sur les gains immobiliers mentionnés dans le rendement des impôts qui se basent sur les données fiscales relatives au bouclage des comptes de l'année en question. Ainsi, si le produit de la recette de 2,5 millions au titre de gains immobiliers est comptabilisé dans les comptes 2012, ce montant sera pris en compte dans le cadre de la péréquation 2012 qui aura lieu dans le courant de l'été 2013. »

SDIS

La construction du local des pompiers avance et la commission sera invitée en début d'année prochaine pour une visite guidée.

Voici déjà une année que le SDIS Région Venoge a été installé. Il est temps de vous donner des nouvelles quant à l'organisation, aux démarches entreprises et à l'avancement de la mise sur pied de cette association. Après un temps d'adaptation à fin 2011, le Comité directeur (CODIR) a trouvé son rythme de croisière. Il travaille en étroite collaboration avec l'EM, représenté par son commandant le Major Thierry Burnat, qui participe à la plupart des séances fixées toutes les trois à quatre semaines.

L'adresse administrative a été établie à l'administration communale de Penthaz, alors que le siège de l'Association intercommunale est à Cossonay, selon les statuts.

Le CODIR s'était donné un an pour la mise en pratique

opérationnelle du SDIS Région Venoge. Néanmoins, l'ECA a pris les devants et, depuis mi-février 2012, la clé pour les alarmes a été tournée à la CTA (centrale de traitement des alarmes), ce qui signifie que les alarmes sont dès lors traitées en fonction de la nouvelle organisation des DPS et des DAP. Le CODIR n'a pas approuvé cette manière d'être mis devant le fait accompli mais, malheureusement, ne peut rien faire par rapport à cette exigence de l'ECA.

Présentation du Comité directeur

Le CODIR est formé de 7 membres :

Présidente : Isabelle Hautier Charrotton, Penthaz.

Vice-président : Pascal Chassay, Pompaples.

Membres : Valérie Induni, Cossonay ; Eric Maeder, Vufflens-la-Ville ; Jean-Marc Meylan, La Chauz ; Charles Ruchty, Mont-la-Ville ; Philippe Tesse, Penthaz.

Le CODIR peut compter sur le soutien d'une secrétaire, Mme Madeleine Brocard et la bourse est tenue par M. Bernard Augsburger, boursier à Cossonay.

Devant l'ampleur du travail, le CODIR s'est partagé en 3 groupes distincts, soit finances, infrastructure et matériel, Etat-Major.

L'Etat-major est divisé en deux groupes : décisionnel et opérationnel. A ce jour, toutes les places ne sont pas pourvues.

Les objectifs de cette première année sont atteints

- Mise au concours et nomination au poste de commandant
- Cahier des charges des cadres de l'EM (en voie de finalisation)
- Modification du logo
- Organigramme
- Carte du secteur SDIS
- Etablissement du Règlement d'application (en voie de finalisation)

- Répartition des locaux
- Inventaire du matériel
- Journal des interventions

Les objectifs 2013 sont

Révision du système de calcul de loyer des locaux

Règlement interne de l'Association intercommunale

Finalisation des cahiers de charges

Consolidation des relations avec l'EM.

D'autre part le 10 novembre, Mme Gay-Crosier est moi-même avons assisté à un exercice des pompiers. Rappelez-vous, il pleuvait à torrent ce jour-là. L'exercice était d'autant plus impressionnant sous cette pluie, dans des conditions vraiment particulières et pourtant, les pompiers ont joué le jeu...comme si c'était « pour de vrai ».

La réalité les a dépassés, puisque durant ce week-end, ils sont intervenus plus de 20 fois dans notre région, pour des inondations parfois très conséquentes. Ils y ont passé la nuit et ont été libérés le dimanche matin à 5h00 mais pour une courte durée, puisque de nouvelles alarmes retentissaient déjà dès 8h45.

Nous avons peu l'occasion de nous rendre compte du travail effectué par les pompiers, de leur engagement et de leur motivation. C'est pourquoi, j'aimerais leur dire un grand et sincère merci. Quant à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers, n'hésitez pas à participer à un exercice, je suis certaine que vous serez les bienvenus.

Canton-Communes

Vous l'avez lu dans la presse, vous l'avez entendu autour de vous : les communes en ont assez et Penthaz aussi ! Assez des reports de charges qu'elles ne peuvent pas maîtriser ! Assez de ne plus avoir d'autonomie, assez de constater que le fameux « qui commande paie » n'est appliqué

que dans un sens ! Les communes ont le couteau sous la gorge et, elles en ont vraiment ras-le-bol et plus encore, lorsque le Canton, représenté par son Maître des finances, annonce avec fierté que les chiffres sont dans le noir. Mais à quel prix pour les communes ? D'ailleurs ça et là, on sent des signes de révolte, petit à petit, la résistance s'organise et 2013 pourrait bien laisser apparaître quelques surprises, quelques rebellions... et Penthalaz sera au rendez-vous !

Quelques jours après avoir écrit ces lignes : coup de théâtre, on apprend que le canton fait un geste pour soulager les finances des communes. Il renonce à 21,6 millions de francs dus au titre de la facture sociale 2011.

Etat des lieux

Origine

Daillens, Lussy-Villars, Mex, Penthalaz, Penthaz, Vuflens-la-Ville (plusieurs rencontres informelles en 2011/2012, notamment les 22.08/16.10/27.11.2012).

Actuellement les six communes ont chargé un mandataire (AdCV- U. Perren) d'élaborer un état des lieux et des pistes de réflexion pour l'avenir (mutualisation des ressources).

Buts de l'étude

1. Elaborer un inventaire de la situation actuelle pour l'ensemble des 6 communes
2. Proposer des pistes en vue

d'une collaboration plus intense (mutualisation)

3. Présenter un dossier utile à la prise de décisions.

Méthode utilisée

1. Questionnaire exhaustif à remplir par chaque Municipalité/Administration communale
2. Entretien avec chaque Municipalité
3. Constitution de groupes de travail avec une forte implication des membres des exécutifs et du personnel administratif
4. Consolidation des données et des pistes identifiées
5. Publication d'un rapport.

Budget

Fait partie du budget général du groupe de travail (CHF 2,50/hab.).

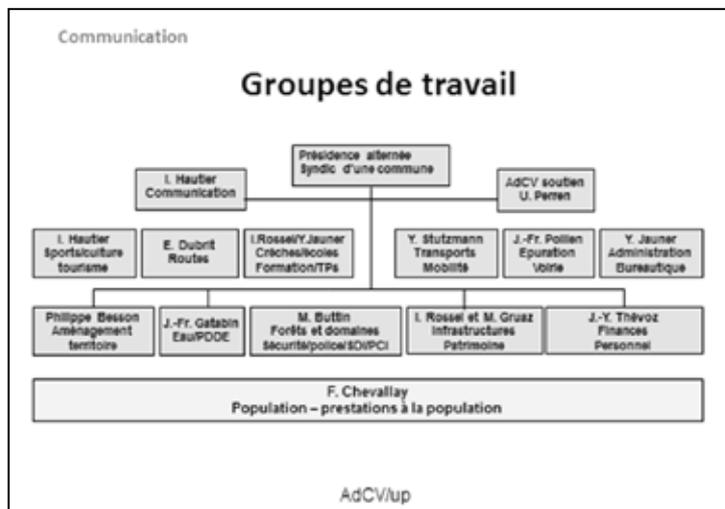
Communication/décision

Compte tenu du mandat limité à l'état des lieux, la compétence d'attribution demeure pour l'heure municipale.

Cette première étude débouchera sur la présentation d'un rapport vers la fin de l'été 2013.

Par la suite, la Municipalité renseignera le Conseil et décidera de l'éventuelle nécessité de poursuivre le processus de mutualisation.

La Municipalité pourrait alors soumettre à la commission ad'hoc et au Conseil un préavis de démarche de fusion simultanée-



ment avec les autres municipalités qui auraient également décidé d'un rapprochement.

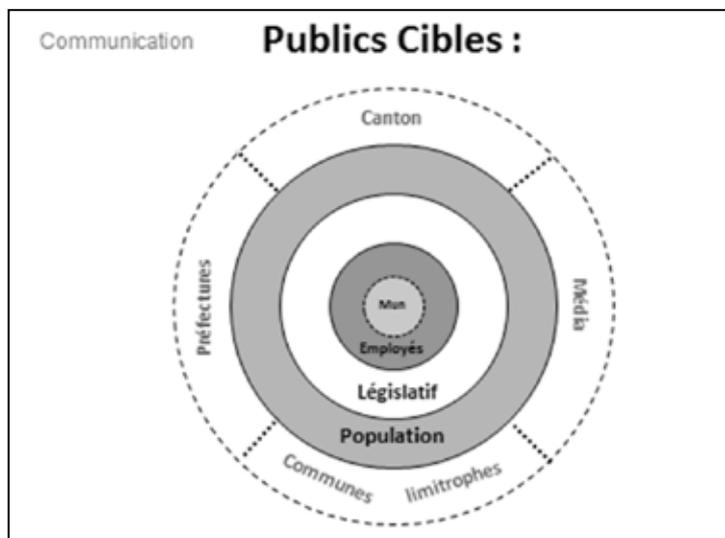
Précisions

L'étude cherche à identifier les domaines dans lesquels une collaboration plus étroite pourrait améliorer la productivité et les coûts de l'administration com-

mune au sens large du terme. Toute la gamme des structures juridiques est envisagée (collaboration bilatérale, association intercommunale, fusion, etc.)

Délais

Etat des lieux : fin de l'été 2013



Routes et chemins, gaz, service des eaux et des égouts, éclairage public, matériel service extérieur, travaux publics et signalisation

Pierre-André Ischi, municipal

Concept énergétique

La Municipalité a décidé de relancer ce projet avec l'appui du Canton et de la Commission énergie renouvelable.

Cette commission est convoquée le 29 janvier 2013, à 18h00, en salle de Municipalité.

Patinoire

La Municipalité a décidé de louer un tracteur pour la patinoire afin de mieux lisser la glace et faire des économies d'électricité. Notre tracteur n'étant pas articulé on ne peut pas bien faire les arrondis de la patinoire.

La Commission de Gestion avait relevé ce point l'année passé.

Personnel communal, domaines, voirie et services publics

Isabelle Gay-Crosier, municipale

Personnel communal

La Municipalité doit malheureusement constater que la santé de son personnel n'est pas au beau fixe et que bien des absences doivent être gérées au pied levé ! Dans les bureaux, certes, mais aussi et surtout dans le personnel du Service extérieur, que ce soit dû à des maladies ou à des accidents.

Dans les absences à long terme planifiées, nous avons M. Charrotton pendant encore plusieurs mois, et M. Duperrex qui devra subir une intervention dont il se passerait bien.

Pour 2013, nous souhaitons à toutes et à tous une santé de fer pour ceux qui vont bien, et le meilleur et plus prompt des rétablissements aux autres !

Revêtement de sécurité des places de jeu de la Place Centrale et du Chemin du Mont-Blanc

Contrairement à ce que je vous ai annoncé au dernier Conseil,

et je vous prie de m'en excuser, la Municipalité a décidé d'entreprendre les travaux pour couler une résine dans les places de jeux citées. En effet, en réexaminant le budget 2012, il s'est avéré que ces travaux étaient bel et bien inscrits pour être effectués en 2012. Le devis est donc confirmé et les travaux commenceront dès que possible.

Place de sport

Nous avons reçu un subside de CHF 16'000.— du Fonds du Sport Vaudois.

Recours contre la décision du canton concernant la décoration du giratoire de la gare

Vous n'avez certainement pas oublié avoir accepté le préavis municipal 07-2011 relatif à la décoration centrale du giratoire de la gare. Le service des routes nous a envoyé un mail nous indiquant qu'une mise à l'enquête n'était même pas nécessaire.

Ce printemps, nous allons

donc lancer les travaux et M. Vallat, toujours très professionnel, a juste demandé confirmation au service des routes. C'est là que le voyer lui a répondu que la réponse par mail était erronée, et nous a demandé un dossier pour autorisation.

Le 24 avril 2012, nous avons envoyé au voyer toutes les précisions concernant le projet, qui je le rappelle est démontable au cas où ce serait nécessaire pour un convoi spécial.

Le 23 mai 2012, réponse négative du canton.

Le 18 juin nous avons relancé le Service des routes en leur demandant les articles de loi sur lesquels ils se basent pour nous répondre négativement.

Toujours sans réponse, nous avons relancé M. Authier, voyer cantonal, le 1er octobre.

Le 12 octobre, nous avons confirmation du refus du canton, nous indiquant que la voie de recours était la Cour de droit administratif et public du Tribu-

nal cantonal. Recours que nous avons chargé de déposer notre avocat le 6 novembre. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant.

Directives municipales sur la gestion des déchets

Cette fois elles sont sous toit, et je me ferai un plaisir de vous en offrir la primeur à la fin du Conseil. Je tiens des exemplaires à votre disposition, et la population sera informée via le Cancanier.

De plus, nous allons offrir symboliquement un sac de 17 l. à chaque ménage de Penthalaz avec un tous-ménages. L'information à la population est primordiale, et la Municipalité organise une soirée d'information publique au sujet de la gestion des déchets le mercredi 30 janvier au Verger. Vous y serez les bienvenus.

Bâtiments communaux, forêts, police des constructions, urbanisme

Yvan Rochat, municipal

Vestiaires du FC Venoge

Malgré les installations (barreaux) posées à toutes les fenêtres du bâtiment, ce dernier a été à nouveau visité. Cette fois, la porte d'entrée en métal a été décrochée.

- A l'intérieur, dégâts aux portes fermées à clé et vols
- La buvette a également été visitée. Beaucoup moins de dégâts, mais des vols
- La Municipalité va examiner la possibilité de poser une grille devant la porte d'entrée des vestiaires
- Vestiaires et buvette : examiner la possibilité d'installer des caméras.

Concours d'architecture – La Vuy

Un recours avait été déposé suite aux résultats de ce concours. Ce dernier a été rejeté par la Cour de droit administratif et public. Les recourants avaient 30 jours pour faire valoir leur droit à propos de cette décision, au Tribunal fédéral. Les recourants n'ont pas fait valoir ce droit. De ce fait, nous avons pu poursuivre, soit passer à l'exposition des projets.

Le vernissage a eu lieu le 1er novembre et l'exposition de tous les projets du 2 au 13 novembre 2012. 18 projets ont été déposés dans les délais.

Un jury, composé de 7 membres professionnels et de 9 non-professionnels, soit 16 personnes, a siégé afin de se déterminer sur le choix du projet en

respectant le cahier des charges (exemple : maintenir l'EMS La Venoge actuel et tenir compte des demandes en locaux des maîtres d'œuvre) qui leur était remis au moment de l'inscription.

Résultats du concours :

Projet retenu, le n° 17 "Ensemble" du Bureau Translocal Architecture à Berne.

Pour la suite, différentes étapes sont prévues, soit :

- Une 1ère séance est fixée au 19 décembre 2012 avec le Bureau Translocal Architecture et les maîtres d'œuvre. Présentation des intervenants et prise de contact.
- Organisation du bureau d'architecture pour le mandat.
- Critique du projet de

concours et vérification du programme des locaux.

- Planification – exécution – coûts – soumissions – direction des travaux – planning – définition du mandat – répartition des phases – crédit d'étude – travail sur le PPA La Vuy.
- Concernant le Conseil : la Commission des finances sera sollicitée concernant le crédit d'étude,
- Ensuite de quoi une commission de construction sera nommée.

La Municipalité ne manquera pas de donner les informations quant à l'avancement du projet.

Affaires sociales, affaires culturelles, affaires scolaires, protection civile et informatique

Yves Jauner, vice-syndic

Naturalisations

9 demandes de naturalisation ont été déposées en 2012.

7 naturalisations ont été obtenues en 2012.

ASICoPe

Le Comité directeur a mis en place l'horaire continu pour la période scolaire 2012-2013. Cette décision a été prise en partie afin de répondre à la mise en place de la journée continue selon la votation populaire de 2009, ainsi que pour limiter les coûts de transport dus à l'harmonisation des horaires publics.

Cela nous a obligés à créer une cantine scolaire car certains élèves ne peuvent, par conséquent, plus rentrer à la maison à midi. La mise en place d'une cantine pour plusieurs centaines d'élèves n'est pas chose simple et nous devons répondre à plusieurs plaintes de parents mécontents. (Environ 15 parents sur 400 élèves).

Ceci va de la quantité ainsi que de la qualité du repas qui n'est pas au goût de tout le monde, au manque de flexibilité des inscriptions.

La responsable cantine accepte environ 3 jours de retard pour les inscriptions. Certains parents ont entre 1 et 2 semaines de retard et ne fournissent pas la preuve de paiement.

En ce qui concerne le repas, les élèves ont : 4 salades au choix,

légumes viande et pâtes, ou riz ou pommes de terre, 3 mousses différentes pour le dessert et un plat de fruits à disposition.

Nous devons annoncer bien à l'avance au restaurateur le nombre d'élèves qui prendront un repas chaud afin qu'il puisse s'organiser ; toute flexibilité est par conséquent difficile à gérer. Par contre, en ce qui concerne le pique-nique il n'y a aucun problème : une salle est équipée de micro-ondes permettant de réchauffer un plat préalablement préparé par les parents. L'ASICoPe va tout mettre en œuvre pour trouver une meilleure solution au niveau inscription et paiement, durant l'année 2013.

L'ASICoPe a organisé en procédure ouverte, un concours de projets d'architecture ayant pour objet la création d'un nouvel ensemble scolaire comprenant huit classes primaires ainsi qu'une salle de rythmique, une piscine à affectation scolaire et publique, un réfectoire scolaire, une garderie, une UAPE, une ludothèque et un appartement de conciergerie.

La garderie, l'UAPE et la ludothèque seront financées par la commune de Cossonay.

En prévision d'une augmentation d'environ 1'600 à 1'700 habitants pour les treize communes, huit classes supplémentaires devraient être créées pour 2016.

Elles pourraient accueillir à

peu près 160 élèves.

Une salle de sport doit également être construite. Une piscine pourrait remplacer une salle de sport. Le programme romand prévoit que les enfantines bénéficieront d'une initiation tandis que les primaires auront 12 périodes de natation par année, dans le but d'apprendre à nager. Les communes, représentées par l'ASICoPe, sont soumises à la LEO et son règlement notamment à la construction des infrastructures.

Les 34 projets d'architecture ont été remis dans les délais et 5 projets ont été classés. En automne, une présentation de l'ensemble des projets et du gagnant du concours a été organisée par l'ASICoPe pour les municipalités des 13 communes ainsi que le CET et les délégués du conseil intercommunal de l'ASICoPe.

Pour la suite des travaux, un crédit d'étude de construction sera présenté au conseil intercommunal de l'ASICoPe afin d'élaborer le projet du lauréat du concours.

Informatique

La salle du Verger a été équipée d'un « Beamer ». Cette installation était prévue dans le budget 2012 pour la salle du conseil au 1^{er} étage du Verger, mais suite à un changement de lieu souhaité par le Conseil communal, cette

installation a pu se faire à la salle du Verger au lieu de la salle du conseil. Par conséquent, la prévision selon la planification financière de l'installation d'un beamer à la salle du Verger n'aura pas lieu en 2013.

AJERCO (accueil de jour des enfants région Cossonay).

Le budget 2012 a été accepté lors de l'assemblée générale du 20 novembre 2012.

Les charges pour 2013 s'élèvent à CHF 6'007'495.--. La participation des communes membres est de CHF 98.-- par habitant. La population des communes membres est de 22'180 habitants. Une nouvelle garderie sera en fonction en 2013 à La Sarraz.

De plus, l'ajustement des salaires du personnel de garderie selon les normes FSAE, l'intégration du personnel de garderie auprès de la caisse de pension CIP et l'augmentation de CHF 1.-- du salaire des AMF sont intégrés dans le budget.

Je vous souhaite à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Conseil communal du 10 décembre 2012

Sylvette Grandchamp

M. Thierry Burnat, Président ouvre la séance du Conseil communal à 19h30 en la salle villa-geoise du Verger.

44 conseillères et conseillers sont présents, le PV de la séance du 9.10.2012 est accepté après quelques modifications.

1 courrier est parvenu au bureau du Conseil. Le Président

nous en donne lecture ; il s'agit de la démission du Conseiller communal M. P. Affolter au 31.12.2012 pour des raisons professionnelles.

Nous passons à l'ordre du jour qui sera suivi comme présenté.

Préavis municipal n° 21-2012 relatif à l'équipement du terri-

toire en moloks

La pose des moloks a débuté en 2006 sur le territoire communal, rendant le ramassage des ordures plus rapide, plus rationnel et plus écologique.

Avec la mise en place de la taxe au sac et du complément par une taxe forfaitaire destinée à couvrir l'entier du compte communal

450, la Municipalité tente de faire un maximum d'économies sur le ramassage des ordures.

La Municipalité désire donc planifier sur 2013 la pose d'autres moloks dans la commune pour pouvoir supprimer dès que possible le ramassage des sacs déposés sur les trottoirs. Actuellement le ramassage porte à porte ne

Conseil communal du 10 décembre 2012 - Suite

concerne plus que :

- le quartier des villas sur la Loëttaz
- les quartiers des Fourches, Sauffaz et Valrose
- des containers aux Etangs, à la Vuy, au Ch. du Collège, à Praz-Gérémoz, au Ch. de Plan-Bois, au Cheminet, au Ch. du Canal et à la Route de Gollion.

Cela représente près de 7 heures hebdomadaires de location d'un camion avec son chauffeur et deux hommes des services extérieurs.

La commune vous propose les poses suivantes :

- Ch. d'Azilly : 1 molok;
- Ch. de Plan-Bois : 1 molok;
- Ch. du Stade : 1 molok;
- Praz-Gérémoz : 2 moloks;
- EMS : 2 moloks;
- Place du Pont : 1 molok;
- Ch. des Etangs : 3 moloks;
- Gare : 1 molok;
- Ch. du Mont-Blanc : 4 moloks (en collaboration avec les deux chantiers);
- Centre multifonctionnel : 2 moloks (en collaboration avec le promoteur).

La commune devrait donc procéder à l'achat de 12 moloks.

Parallèlement, deux éco-points, l'un derrière l'église et l'autre vers le centre multifonctionnel, seront installés ainsi que 2 containers à carton, un container pour le verre vert et un container à 2 compartiments pour le verre blanc et le verre brun à chaque éco-point.

Le coût total pour l'achat et la pose des 12 moloks et des éco-points se monte à CHF 200'000.-. Cet investissement sera financé par la trésorerie courante étant donné qu'il est lié à l'introduction de la taxe au sac. L'amortissement se fera sur 10 ans et sera inclus dans le calcul de la taxe forfaitaire annuelle des déchets.

La commission chargée de l'étude de cet objet nous lit son rapport et relève le souci de la

Municipalité d'uniformiser le ramassage des ordures afin que les habitants soient sur le même pied d'égalité et également de diminuer un maximum le coût des ramassages.

La parole est donnée aux Conseillers. Un membre de la commission relève que le fait d'engager une entreprise Valaisanne pour le nettoyage des sacs dans les moloks est regrettable et n'a rien d'écologique...

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Préavis municipal n° 23-2012 relatif au Règlement sur la protection des arbres

La loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites, oblige les communes à édicter un règlement communal sur la protection des arbres, afin de contrôler leurs essences, leurs volumes et bien entendu les demandes d'abattage s'y référant.

Pour la commune, notre plan de classement des arbres date du 25 mai 1973 et est devenu totalement obsolète. Une demande d'offre pour l'élaboration d'un nouveau plan a démontré que le coût d'un tel document était beaucoup trop élevé au regard de son utilité.

Il est fait mention dans le règlement que la présente loi a pour but d'assurer la sauvegarde de la nature en ménageant l'espace vital nécessaire à la flore et à la faune et en maintenant les milieux naturels caractéristiques. Sont protégés les arbres, cordons boisés, boqueteaux et haies vives que désignent les communes par voie de règlement communal. Il est nécessaire de posséder un tel document afin d'éviter que le Canton ne s'imisce dans nos affaires. Le but de ce règlement communal est de préserver au maximum les droits de chacun en matière de protection des arbres.

Les propriétaires sont tenus d'informer la Municipalité lors de l'abattage d'un ou de plusieurs arbres au moyen d'une demande

écrite sur un formulaire que lui remet la commune.

La commission nous lit son rapport et la parole est donnée aux Conseillers. Un membre de la commission nous fait part de son regret de n'avoir pas été convoqué par la Municipalité avant la mise à l'enquête publique de ce règlement. M. Y. Rochat nous répond qu'il s'agit d'un suivi de procédure traditionnelle, que le document a été envoyé au Canton pour approbation et qu'il s'agit d'un règlement type.

Un Conseiller nous fait également part de son regret qu'aucun plan d'arborisation n'ait été mis à jour afin d'observer l'évolution de la diminution de l'arborisation.

Les conclusions du préavis, identiques aux conclusions du rapport de la commission sont passées au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité.

Préavis n° 24-2012 relatif au budget 2013

La Municipalité nous présente un budget pour l'année 2013 qui se résume par un excédent total de charges de CHF 505'800.--.

La Municipalité s'efforce d'économiser là où c'est encore possible. Les 3 points d'impôts accordés le 8 octobre 2012 ne suffisent pas à combler le déficit. Les communes ont le couteau sous la gorge avec les reports de charges du Canton qu'elles ne peuvent pas maîtriser alors que les chiffres cantonaux sont annoncés avec fierté dans le noir au détriment des communes.

Comme l'année dernière, « le ménage de la commune » paraît relativement stable. Les répercussions de la facture sociale, de la péréquation et de la Réforme policière ainsi que le bouclage des comptes 2011 ont eu des répercussions favorables. Toutefois, l'augmentation du nombre d'habitants, l'important gain immobilier encaissé en 2012, seront répercutés en 2014. Restons donc prudents dans ce que nous entreprenons.

La Municipalité fait son possible pour maîtriser les coûts et pose son regard avec une certaine confiance pour l'avenir.

La Commission chargée de l'étude de cet objet nous fait part de ses différentes remarques et commentaires :

- Les frais d'expertises et d'étude prennent l'ascenseur et ont triplés depuis 2011 en passant de 47'600.- à 150'000.- pour l'année à venir.
- Le compte 18, Transports publics, a également vu ses charges augmenter pour 2013. Ceci est dû tout particulièrement à la mise en service d'un bus navette pour la somme de CHF 40'000.- ainsi qu'à une participation au déficit de ce secteur qui a passé de CHF 173'600.- à CHF 193'000.-.
- Au vu du chiffre mentionné dans le compte 210.330 « Défalcation et dégrèvement d'impôts », il semble que l'encaissement de certains impôts devient quelque peu difficile.
- Les impôts des personnes morales sont relativement bas. N'y aurait-il pas la possibilité de faire prendre conscience à certaines entreprises que leur implantation sur le territoire d'une commune implique certaines responsabilités citoyennes vis-à-vis de la commune qui les accueille.
- Concernant les impôts toujours, nous relevons que malgré les 6 points qui nous ont été prélevés par l'Etat, le total de la participation de la commune à la facture sociale a relativement peu diminué. Ceci est dû à l'explosion des dites charges.
- Pour preuve d'un réel effort d'économies, nous constatons que les salaires du personnel communal n'ont pas été augmentés depuis 4 ans.
- La situation relativement



stable des coûts de fonctionnement de la commune ainsi que l'encaissement d'un important gain immobilier nous laisse entrevoir une bouffée d'oxygène. Ceci n'empêche pas qu'il y a lieu de rester prudents.

Le préavis nous renseigne également sur les investissements. Voici les commentaires à ce sujet.

A raison de CHF 995'600.- d'amortissements comptables par année, il nous faudra encore 14,04 ans (14,1 en 2012) pour amortir la totalité des investissements engagés à ce jour.

Les amortissements financiers annuels de CHF 1'292'967.- permettront de résorber la totalité de la dette consolidée en 11,6 ans (idem 2012). Cette dette, augmentée par les crédits en cours, représentera à fin 2013, un capital à rembourser de CHF 4'685.- (3'705.- en 2012) par habitant.

Selon les dépenses et recettes prévues, ainsi que les amortissements et prélèvements aux fonds de réserves, les investissements engagés augmenteront de CHF 539'000.-.

Quant aux investissements projetés, ils occasionneraient une augmentation de CHF 1'241'000.- mais sans prendre en compte les subventions, recettes et prélèvements sur les fonds de réserves.

La commission termine son rapport en certifiant que nos Municipaux, avec la collaboration de notre boursière, Madame Anne-Laure Girard, ont fait de leur mieux pour contenir les dépenses au strict nécessaire pour le bon fonctionnement de la commune.

La parole est donnée aux Conseillers. Un point est relevé concernant les coûts des transports scolaires des élèves de secondaires qui, bien que les transports ne se fassent plus à midi, aient augmenté d'environ 20 % par rapport à 2011. Réponse de la Municipalité : L'entreprise « Car postal » a le monopole et

fait les prix.

Un conseiller tient à remercier la Municipalité pour les efforts entrepris en 2012 suite à plusieurs points relevés en 2011 sur l'élaboration de ce budget.

Les conclusions du rapport identiques à celles du préavis municipal sont passées au vote et le budget est accepté à l'unanimité.

Préavis n° 25-2012 relatif à la mise en séparatif des collecteurs des eaux usées/eaux claires et de l'assainissement des conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie de l'entrée du village côté Daillens au Ch. de l'Ancienne Poste par la Route de la Gare

Suite à plusieurs ruptures de conduites ces dernières années, la priorité est le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie. L'évacuation des eaux usées et des eaux claires se fait par gravité dans un collecteur unitaire. Lors des travaux un nouveau collecteur d'eaux usées sera implanté et le collecteur d'eaux claires sera contrôlé. La mise en séparatif des bâtiments le long de ce tracé sera contrôlée et exécutée si nécessaire.

Le réseau routier n'est pas modifié. Les fouilles seront réfectionnées avec pose d'un tapis de finition. Il n'est pas prévu de réfectionner la chaussée dans toute sa largeur.

Pour le réseau d'eau potable et défense incendie, les anciennes conduites en fonte datent des années 1900 et seront remplacées par des nouvelles conduites en Polyéthylène d'un diamètre de 300mm. La conduite de la sortie du village jusqu'au réservoir des Charrières sera également remplacée par une conduite d'un diamètre de 300mm.

Pour les réseaux des eaux claires et des eaux usées, la mise en séparatif commencera depuis l'église jusqu'au Ch. de l'Ancienne Poste. Au carrefour de la Rte de Lussery, ce collecteur recevra les

eaux mélangées de la Rte de Lussery puis les eaux mélangées de la Rue J-J- Porchat. Dans un deuxième temps la mise en séparatif du tronçon restant de la route de la Gare devra être réalisé.

Le montant total des travaux se monte à CHF 1'238'100.- pour cette première étape qui représente 37 % du total estimé de la réfection de la Rte de la Gare.

La Municipalité propose de prélever CHF 342'000.- sur le fonds de réserve pour financement spécial du service des eaux et CHF 127'000.- sur le fonds de réserve pour financement spécial du service égouts et épuration ainsi que CHF 6'200.-- sur le fonds de réserve pour travaux d'utilité publique. Le solde de CHF 554'000.- sera financé par recours à l'emprunt.

La commission nous lit son rapport et nous fait part d'une partie des questions soulevées lors de l'examen de ce dossier.

Un membre de la commission a particulièrement insisté auprès de la Municipalité sur l'importance d'acheter de la robinetterie, des pièces d'assemblage et des tuyaux fabriqués en Suisse, gage d'une certaine qualité et d'un service de maintenance efficace et rapide.

De plus la commission a salué la décision prise par l'ingénieur d'enrober les tuyaux servant à l'écoulement des eaux usées/eaux claires dans du béton afin que ces canalisations soient moins soumises aux pressions exercées par les mouvements de terrain et ainsi garantir leur longévité.

La commission se rallie à l'avis de la Municipalité qui fera un appel d'offre large pour être correctement renseignée sur les prix du marché tout en interpellant que des entreprises locales afin de garantir un service de maintenance de qualité.

Le préavis est passé au vote et accepté à l'unanimité.

Préavis municipal n° 26-2012 relatif à l'avant-projet et aux

En bref

44 conseillers sont présents.

Adoption du PV de la séance du 9 octobre 2012 à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

- 6 préavis municipaux
- Nomination/dissolution de Commissions
- Propositions individuelles

Préavis n° 21-2012 relatif à l'équipement du territoire en moloks.

Accepté à la majorité.

Préavis n° 23-2012 relatif au Règlement sur la protection des arbres.

Accepté à la majorité.

Préavis n° 24-2012 relatif au budget 2013.

Accepté à la majorité.

Préavis n° 25-2012 relatif à la mise en séparatif des collecteurs des eaux usées/eaux claires et [...] de défense incendie de l'entrée du village côté Daillens au Ch. de l'Ancienne Poste par la Route de la Gare.

Accepté à la majorité.

Préavis n° 26-2012 relatif à l'avant-projet et aux projets et procédures de demande d'autorisation de la mise en séparatif des collecteurs [...] et de défense incendie de la Route de la Gare.

Accepté à la majorité.

Préavis n° 27-2012 relatif à la construction d'une 3ème piste sur le chemin de l'Islettaz.

A m e n d e m e n t de M. Freiburghaus refusé par 22 non.

Préavis accepté par 24 oui.

Conseil communal du 10 décembre 2012 - Suite

projets et procédures de demande d'autorisation de la mise en séparatif des collecteurs des eaux usées/eaux claires et de l'assainissement des conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie de la Route de la Gare

Des travaux aussi importants que la mise en séparatif des eaux usées/eaux claires et l'assainissement des conduites d'eau potables et de défense incendie allant du réservoir des Charrières jusqu'au giratoire de la Place du Pont nécessitaient à l'évidence une étude globale pour mener à bien ce projet.

Le présent préavis donne les informations financières et la ventilation des coûts pour l'étude des travaux précités. Le montant de CHF 83'200.- représente donc l'étude des travaux à entreprendre pour la mise en séparatif des collecteurs des eaux usées/eaux claires et de l'assainissement des conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie de la route de la Gare.

Pour le financement de cet investissement, la Municipalité propose d'utiliser le fonds de réserve pour travaux d'utilité publique qui présente un solde de CHF 174'000.-.

La commission chargée de l'étude de cet objet nous fait part de son rapport et relève trois problèmes posés par le préavis :

- la commission fait part de son étonnement dans la façon d'arrêter le montant en jeu dans le présent préavis. Les frais liés à la première phase des travaux ont été directement inclus dans le préavis 25-2012 pour un montant d'environ CHF 45'000.- et ne font pas partie du présent préavis. En ajoutant ce montant aux CHF 83'200.-, il y a lieu de constater que les frais globaux d'étude sont en définitive de l'ordre de CHF 128'200.-.
- Il est surprenant que l'acceptation du présent préavis par

le Conseil communal interviene après l'adoption d'un préavis traitant de l'exécution de la première phase desdits travaux.

- La commission regrette d'avoir été « mise devant le fait accompli »; il faut savoir qu'au jour où le préavis a été soumis à examen, environ 80 % des frais d'étude avaient d'ores et déjà été payés au prestataire. Toutefois il faut savoir que les études des problèmes liés aux conduites ont commencé depuis plusieurs années et ceci sous l'égide de plusieurs municipaux.

La parole est donnée aux Conseillers. Une question est posée concernant l'attribution des travaux au bureau d'étude. Avez-vous fait jouer la concurrence ? Réponse : non le travail a été effectué par le bureau RLJ. Pris par le temps, la Municipalité n'a pas fait d'appel d'offre, mais en prend note et le fera par la suite.

Le préavis est accepté à la majorité.

Préavis n°27-2012 relatif à la construction d'une 3ème piste sur le chemin de l'Islettaz

Le présent préavis a pour but de présenter au Conseil communal le financement relatif à la construction d'une 3ème piste sur le chemin de l'Islettaz.

L'aménagement du chemin de l'Islettaz fait l'objet d'un projet en deux parties : une première partie avant le canal usinier, actuellement réalisée, et en voie de transfert au domaine public, et une deuxième partie, après le canal usinier jusqu'au site de Venoge Parc, sur domaine privé.

Ce projet intègre également la création d'une présélection donnant accès au P+R, ainsi qu'aux places semi-enterrées destinées aux activités liées au Centre multifonctionnel. Compte tenu que cette portion de route sera transférée au domaine public, la création de cette troisième piste

sera intégralement à la charge de la commune. La dépense prévue représente un montant total de CHF 88'500.- que la Municipalité propose de financer par la trésorerie courante.

La commission des finances, chargée de l'étude de cet objet, nous fait part de son rapport. La construction de cette troisième piste du chemin de l'Islettaz était prévue dans les PPA nord et PPA sud, les préavis correspondants ont été acceptés par le Conseil communal en 2009 et 2011. Cette réalisation était prévue à la fin du gros œuvre mais le financement a été oublié et n'a pas été prévu. La commission des finances est confiante que la présence de M. Vallat qui assure le suivi des travaux permettra de ne pas se retrouver à l'avenir dans la même situation.

Monsieur P. Freiburghaus dépose un amendement sur ce préavis dont voici un bref résumé. L'augmentation des droits à bâtir de l'ensemble des parcelles sises dans les deux périmètres ont apporté une plus-value substantielle à ces biens-fonds. Aussi le chemin de l'Islettaz ne dessert quasi exclusivement que les sites propriétés de Karveyr et de Venoge Parc.

L'article 50 relatif à la Contribution aux frais d'équipement, de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions, LATC, ainsi que les articles 125 à 133, traitant des Contributions de plus-value, de la Loi sur l'expropriation, fournissent à l'autorité une base légale solide pour exiger une partie ou totalité du financement.

Monsieur Freiburghaus propose donc de refuser d'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 88'500.- pour la réalisation d'une 3ème piste au chemin de l'Islettaz et d'autoriser la Municipalité à procéder au transfert au domaine public de la portion du chemin de l'Islettaz, dans la géométrie de l'emprise de la chaussée actuellement réalisée.

La parole est donnée aux

Conseillers. Voici un bref résumé des nombreuses interventions survenues à ce sujet.

- Le passage sous voies de la nouvelle COOP à la Gare est-il prévu dans ce financement ? Réponse : passage globalement terminé à ce jour.
- Quels sont les éléments qui justifient cette 3ème voie ? Ne pourrions-nous pas procéder en 2 temps et déjà voir comment cela se passe en l'état actuel ? Le trafic est-il dense au point de justifier une 3ème voie ? Une présélection n'augmente-t-elle pas la vitesse des usagers ? Réponse : La maison Planzer prévoit un aménagement important pour rendre ce site attrayant avec l'aménagement d'une passerelle et des berges de la Venoge. L'accès au P+R et au centre multifonctionnel doit être aisé pour ne pas bloquer la circulation sur le site.
- Le transfert au domaine public va-t-il entraîner des frais ? Réponse : l'entretien du tronçon fera l'objet d'une convention qui n'est pas encore signée à ce jour.

L'amendement de Monsieur P. Freiburghaus est passé au vote. Il est refusé par 22 non. Le préavis est voté et accepté par 24 oui.

Nomination/dissolution de Commissions :

Aucune nomination.

Propositions individuelles :

Un bref résumé des points relevés :

- Un conseiller nous signifie son mécontentement de voir défilé un convoi impressionnant de camions venus de République Tchèque pour la construction de 2 immeubles sur un terrain communal, loué pour 100 ans au promoteur. Il nous invite à la réflexion à ce sujet.
- Quelques erreurs se sont

Brochure easyvote

glissées dans les noms des remplaçants des Conseillers Radicaux Libéraux sortants. M. Leutscher apporte les corrections.

- Le GIP a tenu avec plaisir la patinoire un samedi et a versé l'intégralité de la « recette » à la commune et encourage toutes personnes prêtes à donner un peu de son temps à s'inscrire sur le doodle de la patinoire.
- Les jetons de présence de ce dernier conseil seront versés pour moitié à la Fondation Proxy et au groupe des Paysannes Vaudoises de Cossonay-Penthalaz.

Notre Syndique nous transmet au nom de la Municipalité des bons vœux pour 2013.

Le Président Monsieur Thierry Burnat, clôt la séance du Conseil communal à une heure que je n'ai pas retenue et nous invite à partager une petite verrée et une bonne soupe aux pois pour marquer la fin de l'année 2012.

Je vous rappelle que ceci est un résumé de la séance du Conseil communal et que tous les préavis ainsi que les rapports des Commissions sont à votre disposition sur le site internet de la commune ainsi que sur demande au Greffe Municipal.

Carte journalière

CFF

La Municipalité

Vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser les cartes journalières CFF que la Commune vous met à disposition pour CHF 35.--.

Au vu de ce succès, la Municipalité a recommandé ces cartes pour 2013 et, malgré la forte augmentation de prix de ces cartes appliquée par les CFF, vous pourrez continuer à bénéficier du prix de CHF 35.--.

Nous vous souhaitons de belles journées d'escapade.

La Municipalité

La Municipalité a décidé d'offrir à tous les habitants de Penthalaz de 18 à 25 ans la brochure easyvote.

Easyvote est une brochure neutre qui est faite par des jeunes. Le but étant de traduire le petit livret rouge que l'on reçoit à chaque votation qui est compliqué à comprendre en une petite brochure simplifiée compréhensible des jeunes. L'avantage est que les votations cantonales y sont aussi intégrées.

Cette brochure sera envoyée dans le courant du mois de mars 2013.

Nous vous informons également que la Conférence suisse des Impôts (CSI) qui réunit les autorités fiscales cantonales et fédérales a mis en ligne un site web, à savoir www.impots-easy.ch.

www.impots-easy.ch est un site web jeune et plaisant ayant pour objectif d'informer les adolescents sur le thème de la

fiscalité. Tôt ou tard, les jeunes sont confrontés à leur première déclaration d'impôts. Pour beaucoup, ça n'est pas simple et cela se comprend. Sur ce site, les jeunes peuvent se confronter directement au thème de la fiscalité. Les pages d'information expliquent la problématique complexe des impôts d'une façon simple. Nous ne pouvons que vous conseiller d'aller consulter ce site très intéressant.

Impôts.easy

Informations sur les impôts pour les jeunes

La feuille d'impôts sur la table et aucune idée ?!
Va voir sur www.impots-easy.ch

Tu y trouveras
- des conseils utiles
- une déclaration interactive pour t'exercer
- et bien plus encore...



Lance-toi, et tu n'en feras qu'une bouchée!

www.impots-easy.ch

En ligne maintenant

Visite à l'entreprise PLANZER sur le site de VENOGÉ PARC

Katherin Laffely

C'est par le communiqué de presse du 23 janvier 2008 que la population de Penthaz a appris que le groupe PLANZER avait acquis VENOGÉ PARC SA. Cette nouvelle, accueillie

« Le site de Penthaz a été déterminant dans le choix de PLANZER »

avec soulagement, permet ainsi à quelque 40 entreprises industrielles, artisanales et de services occupant ensemble plus de 500 personnes de poursuivre sereinement leurs activités dans la région et pour PLANZER, de renforcer sa présence en suisse romande.

PLANZER HOLDING AG, dont le siège principal se trouve à Dietikon (ZH) est l'un des leaders suisses dans le domaine de la logistique et du transport de marchandises. Cette entreprise familiale créée en 1936 est présidée par Monsieur Nils Planzer.

Jubilaires

Yves Jauner, Municipal

Anniversaires 50 ans de mariage

Mme et M. Pauli Eliane et Georges le 7 avril 2012

Mme et M. Erne Sabine et Hermann le 7 septembre 2012

Mme et M. Bélaz Jocelyne et Jean-Claude le 8 septembre 2012

Anniversaires 90 ans

Mme Denise Thormeyer le 2 décembre 2012

Elle occupe actuellement 3941 employés dont environ 200 apprentis tous secteurs confondus. Quelque 43 sites d'implantation existent en Suisse et 2 à l'étranger.

La proximité immédiate du rail et de la route sur le site de Penthaz a été déterminante dans le choix de PLANZER ainsi que la présence de nombreuses surfaces constructibles permettant le développement des activités du groupe.

Spécificité de l'entreprise

Pour la plupart des gens en Suisse, PLANZER est synonyme de transport de marchandises par camion d'un point de départ à un point de livraison sur territoire suisse et à l'étranger.

PLANZER privilégie le rail à 60 % et le reste se fait par route. Pour les destinations encore plus lointaines, des containers sont utilisés sur des bateaux. Le parc de véhicules est très important puisqu'il compte 940 camions appartenant à PLANZER et 360 camions privés utilisés exclusivement par l'entreprise. Les camions roulent de 6h à 22h et 5 jours sur 7. Chacun est équipé est prévu par camion car la Loi Fédérale de Travail est respectée. Chaque employé travaille 42h30 par semaine et a droit à 4 semaines de vacances la 1ère année, 5 semaines la 2ème année et 6 semaines à partir de la 5ème année au sein de l'entreprise.

Planzer, c'est aussi l'entreposage, la préparation et le conditionnement des commandes ; cela veut dire que les marchandises après réception vont transiter par des lieux de stockage afin d'être groupées pour une destination commune. Bien entendu tout ceci se fait dans un but d'économie, d'écologie, de sécurité d'emballage, de rentabilité du nombre de transports et

de carburants.

La diversité des matériaux transportés va de la barre de chocolat « mars » au bac de lessive et aux capsules de « nespresso » en passant par une palette de chez « Landi » et une cuisine fabriquée par « Glassconcept ». Des camions équipés de manière spécifique et avec des chauffeurs très expérimentés sont amenés à transporter des matières dangereuses et ceci avec des permis spéciaux et en toute sécurité. Actuellement la filiale la plus proche pour cette répartition de marchandises se situe à Toloche-naz, village ne permettant pas une réception directe des marchandises par rail.

« PLANZER privilégie le rail à 60 % »

À Penthaz, une équipe de 6 personnes s'occupe de la réparation de palettes bleues CHEP ou «euro-palettes». La palette CHEP est une palette en bois simple, flexible, qui s'adapte aux besoins et aux spécificités de chacun. Elle est fabriquée en respectant les normes depuis l'achat du bois, à la teneur en métaux lourds et en tenant compte du recyclage des matériels non réparables. Toutes les marchandises sont transportées, chargées, déchargées à l'aide de ces palettes et ceci dans un but d'ergonomie et de sécurité.

PLANZER, c'est surtout une équipe performante de logistique indispensable au regard de l'organisation des transports sur territoire national ou international afin de rendre efficaces, rapides et fiables toutes demandes. Ce service de logistique est assumé par un quart du personnel de l'entreprise et traite aussi les demandes d'autres entreprises telles que Bobst, Gétaz ou Nespresso.

Site de Penthaz

PLANZER désire améliorer la valeur du site et investir en sollicitant les entreprises locales. Plusieurs travaux ont déjà été faits. Les ascenseurs et la protection incendie ont été améliorés respectant ainsi les nouvelles normes. Le parking est plus accessible et agréable ainsi que la route d'accès au site. Actuellement, 5 millions de francs sont utilisés pour la rénovation du chauffage qui permettra à tous les ouvriers de travailler dans de bonnes conditions même en cas d'hiver rigoureux.

Un grand projet de développement est prévu à savoir le centre de logistique pour la Suisse romande. J'ai eu la chance de voir le projet architectural et ce nouveau bâtiment, magnifique, de conception moderne, implanté dans une zone non réhabilitée pour l'instant et hyper fonctionnel permettra à l'entreprise de développer son réseau sur la suisse romande. La proximité immédiate du rail est déterminante pour le choix de l'implantation de cette opportunité importante pour PLANZER, la région, le potentiel créatif d'emplois et la pérennité de cette zone industrielle.

Je tiens à remercier Monsieur Jacques Bannwart pour ses explications bien claires et son accueil chaleureux.

Contact

PLANZER transports sa
c/o Venogé parc sa
Chemin de l'Islettaz
1305 Penthaz
tel.+41 21 863 60 46
mobile +41 79 544 13 84
www.venogeparc.ch
www.planzer.ch

Quelques trucs pour une pharmacie de ménage utile et sûre

Isabelle Gay-Crosier, pharmacienne

Tout un chacun a une pharmacie de ménage à son domicile ou au travail. Voici quelques trucs pour qu'elle soit le plus utile possible en toute circonstance.

Quels médicaments et quel matériel avoir à la maison

- La base des articles à avoir à la maison est constituée de :
- Un médicament contre la fièvre et les douleurs
- Un médicament contre les refroidissements, la toux et les maux de gorge
- Des médicaments contre les problèmes digestifs (diarrhée, vomissements, brûlures d'estomac, etc.)
- Une pommade cicatrisante et désinfectante contre les brûlures et petites blessures
- Une pommade contre les contusions ou des blessures dues au sport
- Un sachet de gel pour l'application de froid au congélateur
- Un désinfectant, avec de quoi faire un pansement (compresses, petite bande, bande collante, agrafes, gants, pincettes)
- Un thermomètre médical
- Un produit contre les piqûres d'insectes et les allergies
- Les numéros de téléphone de services d'urgence :
 - 144 pour une urgence
 - 0848 133 133 pour la centrale pouvant vous mettre en contact avec le médecin et le pharmacien de garde
 - 145, centre toxicologique suisse en cas d'intoxication
 - 117 pour la police
 - 118 pour les pompiers



Comment conserver les médicaments et le matériel divers

- il est important de conserver les médicaments dans les emballages d'origine avec la notice, afin de pouvoir à tout moment vérifier l'utilisation du médicament
- il est conseillé de conserver les médicaments dans un endroit frais, sec, et à l'abri de la lumière ; évitez donc les cuisines et les salles de bain, et préférez la chambre à coucher !
- il est essentiel de conserver tout médicament hors de portée des enfants, donc à une hauteur minimale de 1,60 m. ; ils sont curieux et plus de 4500 accidents ont lieu chaque année en Suisse parce que des enfants ont avalé des médicaments qui ne leur étaient pas destinés !

Plus de 4500 accidents ont lieu chaque année en Suisse parce que des enfants ont avalé des médicaments qui ne leur étaient pas destinés !

Qui peut contrôler les pharmacies de ménage

- il est utile de contrôler soi-même sa pharmacie de ménage deux fois par an, de trier les médicaments périmés et de les remplacer par des médicaments valables
- on peut également apporter son stock chez le pharmacien qui pourra éliminer ce qui est inutile (restes de vieilles médications prescrites, produits inadaptés à une automédication familiale), et vous conseiller sur d'éventuels compléments utiles.

Comment éliminer les médicaments :

- surtout ne rien jeter dans les toilettes !
- rapporter ses médicaments devenus inutiles ou périmés dans sa pharmacie où le personnel est qualifié pour éliminer ces produits de façon adéquate ; mais ne pas y associer des produits cosmétiques ou de nettoyage !

Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal
Tél. 021/863.20.50

Bourse communale
Tél. 021/863.20.51

Service technique
Tél. 021/863.20.55

Service de la population :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants
Tél. 021/863.20.52

Accueil de midi

Midicroque tél. 076 229 31 99

Horaires d'ouverture de la déchetterie toute l'année

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Mercredi de 9h45 à 11h45
- Jeudi de 15h30 à 18h30
- Vendredi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 16h00

Centrale téléphonique des médecins et médecins-dentistes de garde
0848.133.133

Pharmacie de garde
Renseignement sur le répondeur de votre pharmacie, pharmacieplus de la Venoge, Penthalaz
0848 133 133

Vétérinaire de garde
Renseignement sur le répondeur de votre vétérinaire, Dr. Chamot Perez Françoise, Penthalaz
021/861.33.19

Numéros d'urgence
117 - Police
118 - Sapeurs-pompiers
144 - Ambulances
145 - Intoxications
1414 - REGA

Agenda

26 et 27 janvier 2013

Loto
USL

30 janvier 2013

Séance d'information publique
sur les déchets

Commune de Penthelaz

2 et 3 février 2013

Tounoi de foot
FC Venoge

2 mars 2013

Carnaval

Salle du Verger, dès 9h
maquillage et parade à 10h51.

Bibliothèque intercommunale
de la Venoge

16 mars 2013

Soirée Concert

Fanfare La Villageoise

24 mars 2013

Fête des Rameaux

Paroisse protestante

3 et 4 mai 2013

Soirée annuelle

Chœur Mixte L'Aloëttaz

25 mai 2013

Tournoi de Volley et de
pétanque

VBC

12 juin 2013

Foire aux livres

Salle du Verger de 17h à 20h

Bibliothèque intercommunale
de la Venoge

29 et 30 novembre 2013

Soirées de gym

FSG

Séance publique sur la gestion des déchets

La Municipalité

La Municipalité informe la population qu'une séance d'information publique sur la gestion des déchets aura lieu le mercredi 30 janvier 2013 en la **salle villageoise du Verger**.

Sélection du concours photo

Voici une sélection des photos reçues pour le concours. L'originalité du lynx leur a piqué la vedette. Dans l'ordre : Christian Becher, Alexandra van Schilt Cerf et Sébastien Godineau. Merci à tous les participants !



**NOTRE COMMUNE
INTRODUIT LA TAXE
AU SAC** 1^{er} janvier 2013

En application de la législation fédérale et cantonale et du nouveau règlement communal sur la gestion des déchets, les coûts d'élimination des déchets seront mis à charge de leurs détenteurs.

CELA SIGNIFIE POUR VOUS QUE:

- Dès le 1^{er} janvier, seuls les sacs taxés officiels blancs et verts seront autorisés pour les ordures ménagères.
- Les sacs habituels (gris, noirs ou transparents) seront interdits.
- Des sanctions seront prises à l'encontre des tricheurs.

Vous pourrez acheter les sacs dans vos commerces habituels **dès le 10 décembre** au prix de:

17 litres	• rouleau de 10 sacs	• Fr. 10.-
35 litres	• rouleau de 10 sacs	• Fr. 20.-
60 litres	• rouleau de 10 sacs	• Fr. 36.-
110 litres	• rouleau de 5 sacs	• Fr. 30.-

**TRIER C'EST
VALORISER**

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à votre administration communale ou au 0800 804 806 (numéro gratuit)
www.vaud-taxeausac.ch



gedrel



SADEC



CANTON DE VAUD